



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

### **Danger d'incendies de forêt – appel à la prudence**

**En raison de la sécheresse des dernières semaines, l'Inspection cantonale des forêts a relevé le degré de danger d'incendie en forêt au niveau 3, marqué. Les feux en forêt et à proximité de ces dernières restent autorisés aux endroits prévus à cet effet, mais en faisant preuve de la plus grande prudence.**

Les faibles pluies annoncées pour la fin de la semaine ne seront pas suffisantes pour améliorer la situation des sols qui resteront très secs.

L'Inspection cantonale des forêts rappelle à la population qu'il n'est possible d'allumer des feux en forêt ou à proximité de ces dernières qu'aux endroits désignés à cet effet (places de pique-nique). Dans tous les cas, les feux doivent être surveillés et éteints avant d'être abandonnés.

En cas d'augmentation du danger, le département du territoire et de l'environnement pourrait décider une interdiction de faire du feu.

Par ailleurs, les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints avant d'être jetés dans une poubelle.

Enfin, tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12/04/2017

**Renseignements complémentaires : DTE, Sébastien Lévy, responsable prévention des dangers naturels, Direction générale de l'environnement, 079 505 24 60**